

Malgré nos efforts, ce document pourrait comporter des obstacles à l'accessibilité. Si vous éprouvez des difficultés à le lire, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone, au 418 528-0422 ou, sans frais, au 1 888 353-2846 ; ou par courriel, à l'adresse info@electionsquebec.qc.ca.



Plans stratégiques

2024-2028



NOTE

Pour faciliter la lecture, les pages blanches contenues dans le document imprimé ont été retirées de la version PDF, et ce, sans que la pagination soit modifiée. La pagination est donc conforme à celle de la version papier.

© Directeur général des élections du Québec, 2024

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-97138-2 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-97139-9 (version PDF)

Table des matières

Mot du directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale	IV
Contexte externe	2
Élections et désinformation	2
Taux de participation et vote par anticipation.....	2
Campagnes électorales, personnes candidates et partis politiques	4
Développement des technologies	6
Encadrement législatif.....	6
Contexte interne	7
Cycle électoral.....	8
 Plan stratégique d'Élections Québec	9
Élections Québec.....	11
Notre mission, notre vision et nos valeurs	12
Mandats et chiffres clés	13
Élections Québec en chiffres.....	16
Enjeux et orientations stratégiques	17
Enjeu 1 : Une démocratie à protéger	19
Enjeu 2 : Des services adaptés aux besoins des électrices, des électeurs et des acteurs politiques	22
Enjeu 3 : Un milieu de travail attrayant qui valorise l'expertise	27
 Plan stratégique de la Commission de la représentation électorale	31
La Commission de la représentation électorale	33
Notre mission, notre vision et nos valeurs	34
Mandats et chiffres clés	35
La Commission de la représentation électorale en chiffres	38
Enjeux et orientations stratégiques	39
Enjeu 1 : Une offre de service actualisée	41
Enjeu 2 : Une carte électorale connue et comprise par la population	43
 Tableaux synoptiques	45
Tableau synoptique d'Élections Québec.....	47
Tableau synoptique de la Commission de la représentation électorale	50

Mot du directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale



Depuis plus d'un an, j'ai l'honneur de diriger Élections Québec et la Commission de la représentation électorale, deux institutions neutres et indépendantes qui ont pour mission de veiller à l'intégrité du système électoral et d'établir la délimitation des circonscriptions en assurant une représentation juste et équitable des électrices et des électeurs. Je suis conscient de l'importance de notre mission et des défis qui nous attendent. Dans une société en constante évolution, il faut anticiper les besoins, saisir les occasions qui se présentent et fixer des orientations claires pour maintenir un processus électoral fiable et transparent.

Dans ce contexte, je suis fier de présenter les plans stratégiques 2024-2028 d'Élections Québec et de la Commission de la représentation électorale. Nous les avons élaborés à la suite d'une réflexion guidée par divers enjeux avec plusieurs membres du personnel. Je remercie d'ailleurs toutes les personnes qui ont participé à cette réflexion.

Au cours des pages suivantes, vous découvrirez nos orientations stratégiques, qui reposent sur la protection de notre démocratie ; sur une offre de service adaptée aux besoins des électrices, des électeurs et des acteurs politiques ; ainsi que sur la valorisation de notre milieu de travail. Cette planification constitue une feuille de route ambitieuse qui guidera nos actions des quatre prochaines années.

La transparence et la fiabilité ont toujours été au cœur de notre mission. Nous comptons poursuivre nos actions afin d'assurer l'intégrité du processus électoral et de maintenir la confiance des citoyennes et des citoyens à l'égard des élections que nous administrons. Nous nous concentrerons sur deux aspects : la prévention et la réponse à la désinformation liée aux élections ; ainsi que la promotion de l'engagement citoyen.

Nous comptons aussi renouveler nos pratiques et nos façons de faire. Notre institution devra être agile et innovante afin que nos services soient performants et adaptés aux besoins des électrices et des électeurs. Nous souhaitons mettre à l'essai des initiatives qui introduiront l'utilisation de la technologie, notamment pour faciliter l'accès au vote.

Nos projets ne pourraient pas se réaliser sans les compétences et l'engagement des membres de notre équipe. Notre réussite repose donc aussi sur un environnement de travail où chaque personne peut s'épanouir, contribuer pleinement à notre mission et se sentir valorisée dans son rôle.

Le cycle stratégique 2024-2028 promet d'être rempli de défis. J'ai le privilège d'être appuyé par une équipe de confiance, sur laquelle je peux compter pour promouvoir les valeurs démocratiques et pour assurer la transparence et la fiabilité des élections québécoises. Je me réjouis des mandats qui nous attendent au cours des quatre prochaines années.

Le directeur général des élections du Québec et
président de la Commission de la représentation électorale,

Jean-François Blanchet

Contexte externe

Élections et désinformation

Chaque élection est un événement unique se déroulant dans un contexte particulier. Depuis quelques années, les changements en matière d'accès à l'information s'accroissent, comme dans d'autres démocraties du monde. Impossible de passer sous silence le phénomène de la désinformation et de la mésinformation, qui peut entraîner la polarisation des débats, la perte de confiance envers les institutions démocratiques ainsi que des manœuvres d'intimidation envers les personnes candidates, fragilisant du même coup notre démocratie. En période électorale, la circulation de fausses informations sur le processus électoral pourrait induire l'électrice ou l'électeur en erreur et l'empêcher d'exercer son droit de vote. Que la désinformation se manifeste en période électorale ou non, elle met à risque notre aptitude collective à tenir un débat public sain, puisque la différence entre l'information vraie et l'information fautive est plus difficile à établir. Certaines études démontrent que la connaissance peut prévenir et contrer la désinformation. Malheureusement, les processus liés aux élections et à la révision de la carte électorale sont souvent méconnus, ce qui les rend plus vulnérables. Les institutions québécoises ne sont pas à l'abri de remises en question basées sur des faits erronés.

Taux de participation et vote par anticipation

Nous continuons d'observer certaines tendances, comme la baisse du taux de participation et l'augmentation de la proportion des votes exprimés par anticipation. Lors des élections générales provinciales de 2022, 66,15 % des électrices et des électeurs se sont prévalus de leur droit de vote, un taux relativement stable par rapport à celui de 2018. Ce taux s'inscrit néanmoins dans une tendance à la baisse bien documentée, ici comme ailleurs. Le taux de participation aux élections municipales, qui était plutôt stable, a reculé sous la barre des 40 %, en 2021. De plus, les habitudes de vote changent : un nombre croissant de personnes votent maintenant avant le jour du scrutin. Lors des plus récentes élections générales provinciales, nous avons enregistré le plus haut taux de vote par anticipation de notre histoire : 37,49 % des électeurs ayant voté ont recouru à cette modalité de vote. Une grande proportion de l'électorat a donc choisi de voter avant la fin de la campagne électorale. Ce déplacement du vote le jour du scrutin vers les journées de vote par anticipation a des impacts concrets en matière d'organisation des scrutins.

Contexte

Figure 1 Historique des taux de participation aux élections générales provinciales et municipales depuis 1998

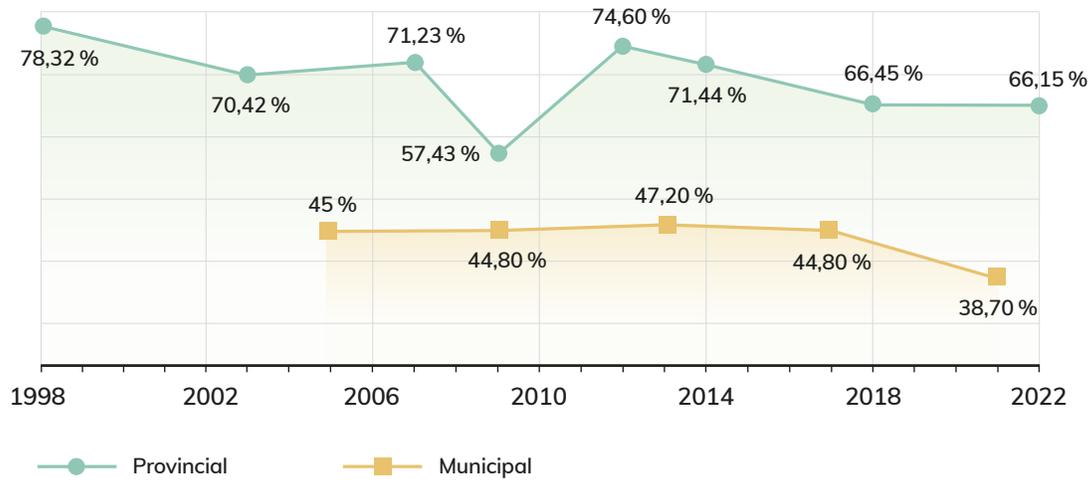
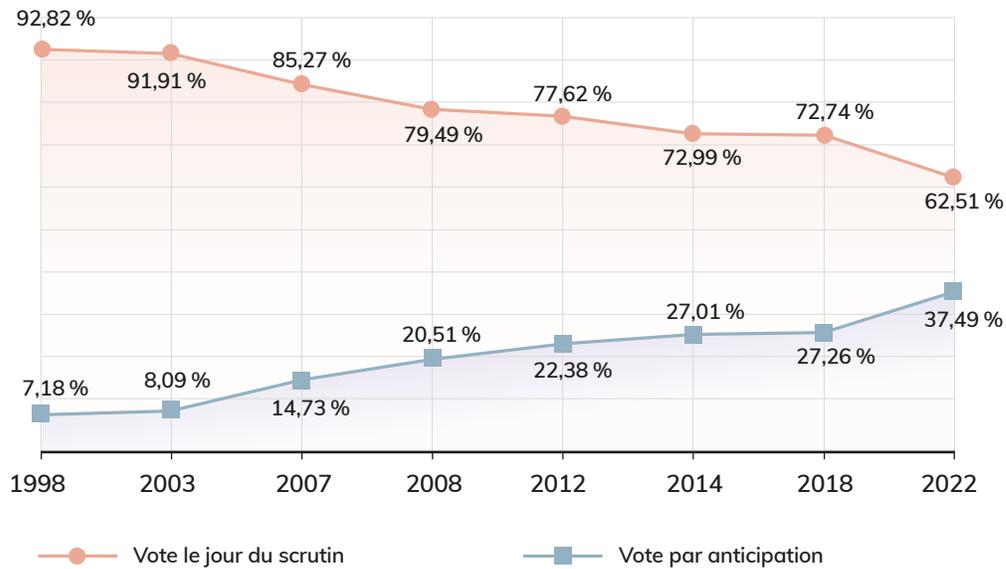


Figure 2 Répartition du vote exercé par anticipation et du vote exercé le jour du scrutin depuis 1998



Contexte

Il faut considérer d'autres données pour bien comprendre le contexte actuel. L'âge demeure l'un des facteurs explicatifs de la diminution de la participation électorale. Nous observons cependant certaines dynamiques régionales. Par exemple, il y avait un écart d'un peu plus de 50 points de pourcentage entre le taux de participation de la circonscription qui a le plus voté (Louis-Hébert) et celui de la circonscription qui a le moins voté (Ungava) en 2022. Les femmes ont également été plus nombreuses à voter que les hommes lors de ces élections. De plus, l'âge des électeurs et leur situation géographique semblent exercer une influence sur le recours au vote par anticipation. En effet, les électrices et les électeurs plus âgés ont davantage utilisé les modalités de vote par anticipation en 2022. L'augmentation du vote par anticipation progresse plus ou moins rapidement entre les différentes circonscriptions du Québec.

Campagnes électorales, personnes candidates et partis politiques

Les pratiques des acteurs politiques ont aussi évolué. Plusieurs facteurs, dont l'usage répandu des médias sociaux ainsi que la tenue d'élections à date fixe, ont influencé le comportement des partis politiques et des autres groupes ou individus qui interviennent dans les débats politiques. Les campagnes électorales commencent maintenant avant le déclenchement de la période électorale. Dans ce contexte, certaines dépenses ne sont pas soumises à la réglementation prévue dans la *Loi électorale*. Par ailleurs, les campagnes sur les médias sociaux sont conçues pour des groupes d'électeurs de plus en plus ciblés ; par conséquent, l'électorat dans son ensemble n'a pas accès aux mêmes informations pour faire son choix lors de l'élection.

Depuis quelques cycles électoraux, nous observons une augmentation du nombre de partis autorisés présentant des candidatures lors des élections générales provinciales ainsi que du nombre de candidatures totales. Cette évolution témoigne de la vivacité de la démocratie au Québec. Cependant, elle entraîne une plus grande demande pour différents processus administratifs destinés aux acteurs politiques, notamment en matière de financement et d'autorisation des partis et des candidatures en période électorale. Au cours des dernières années, l'avènement des élections à date fixe et la succession de gouvernements majoritaires nous ont permis de profiter d'une certaine prévisibilité. Nous devons cependant demeurer prêts à réaliser nos mandats en tout temps, peu importe les circonstances ou la charge administrative et opérationnelle d'une élection.

Figure 3 Évolution du nombre de partis autorisés ayant présenté des candidatures aux élections générales

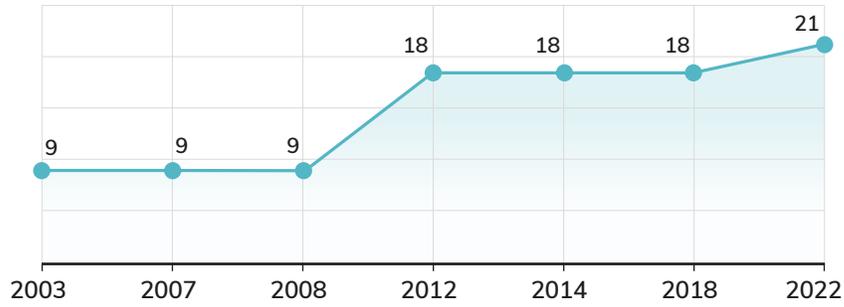
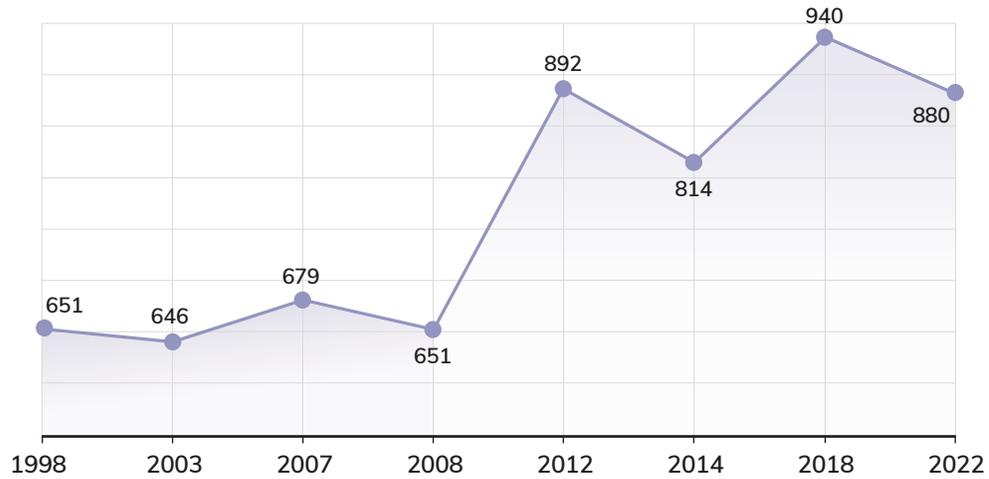


Figure 4 Nombre de candidatures lors des élections générales



Développement des technologies

Le développement et l'évolution fulgurante des technologies représentent des opportunités et des défis qui intéressent tant Élections Québec que la Commission de la représentation électorale. Plusieurs organismes publics implantent de nouvelles solutions informatiques pour optimiser leurs procédés administratifs. Les administrations électorales n'y font pas exception. Un grand nombre de nos partenaires canadiens et internationaux utilisent des outils et des moyens technologiques à différents degrés dans leurs processus électoraux. Nous souhaitons nous inscrire dans cette tendance au cours des prochaines années. Néanmoins, des événements récents confirment que les nouvelles technologies suscitent des inquiétudes et qu'elles représentent parfois des risques. La vigilance et la prudence sont de mise, tout comme une saine ouverture par rapport aux avantages de ces technologies. L'exploitation des données massives ainsi que l'accès de plus en plus répandu et facile à l'intelligence artificielle créent de nouvelles possibilités qui permettent aux divers acteurs d'atteindre leurs objectifs, qu'ils participent ou non à l'épanouissement de notre démocratie.

Encadrement législatif

Quelques projets de loi adoptés au cours des dernières années ont modifié certaines de nos façons de faire. En 2020, les commissions scolaires francophones sont devenues des centres de services scolaires. Les membres de leur conseil d'administration ne sont plus élus par suffrage universel, depuis l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*. Cette loi a modifié le champ d'application de la *Loi sur les élections scolaires*, qui porte maintenant le nom de *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*. Ce changement législatif a entraîné des répercussions sur notre mandat. Désormais, seules les commissions scolaires anglophones ont besoin de notre appui en matière d'élections scolaires.

Certaines modifications législatives récentes liées aux élections provinciales et municipales ont donné suite à nos recommandations¹. D'autres ont été adoptées dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Par exemple, les personnes de 16 ans et plus peuvent maintenant faire partie du personnel électoral. Ainsi, nous pouvons promouvoir l'implication citoyenne des jeunes tout en facilitant le recrutement de personnel en période électorale.

1. Notre rapport annuel de gestion 2021-2022 comprend une revue détaillée des recommandations du directeur général des élections qui ont conduit à une modification législative à la suite de la sanction de la *Loi modifiant la Loi électorale*.

En dépit de ces avancées, nous souhaitons que la *Loi électorale* fasse l'objet d'une réflexion en profondeur afin qu'elle demeure d'actualité par rapport aux changements que nous observons dans la société. C'est dans cet esprit que nous avons publié le document de consultation *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale*, en octobre 2023, et que nous avons mené une consultation publique afin de connaître l'opinion des électrices, des électeurs ainsi que de divers spécialistes et groupes de la société civile.

Contexte interne

Comme d'autres organisations publiques, nous éprouvons des difficultés à pourvoir les postes que nous affichons. De plus, le portrait de nos effectifs à notre siège social a changé. Au 31 mars 2019, avant l'entrée en vigueur de notre plan stratégique 2019-2024, notre effectif était moins âgé qu'il l'est maintenant. Nous observons ainsi une augmentation de la tranche d'âge précédant la retraite. Par ailleurs, au cours de l'année 2022, sur les 40 départs recensés, 31 membres du personnel ont quitté notre institution pour aller travailler ailleurs dans la fonction publique québécoise. Le vieillissement et la mobilité de notre personnel justifient des interventions visant à conserver l'expertise de notre institution.

Tableau 1 Répartition du personnel régulier selon l'âge en 2019 et en 2023²

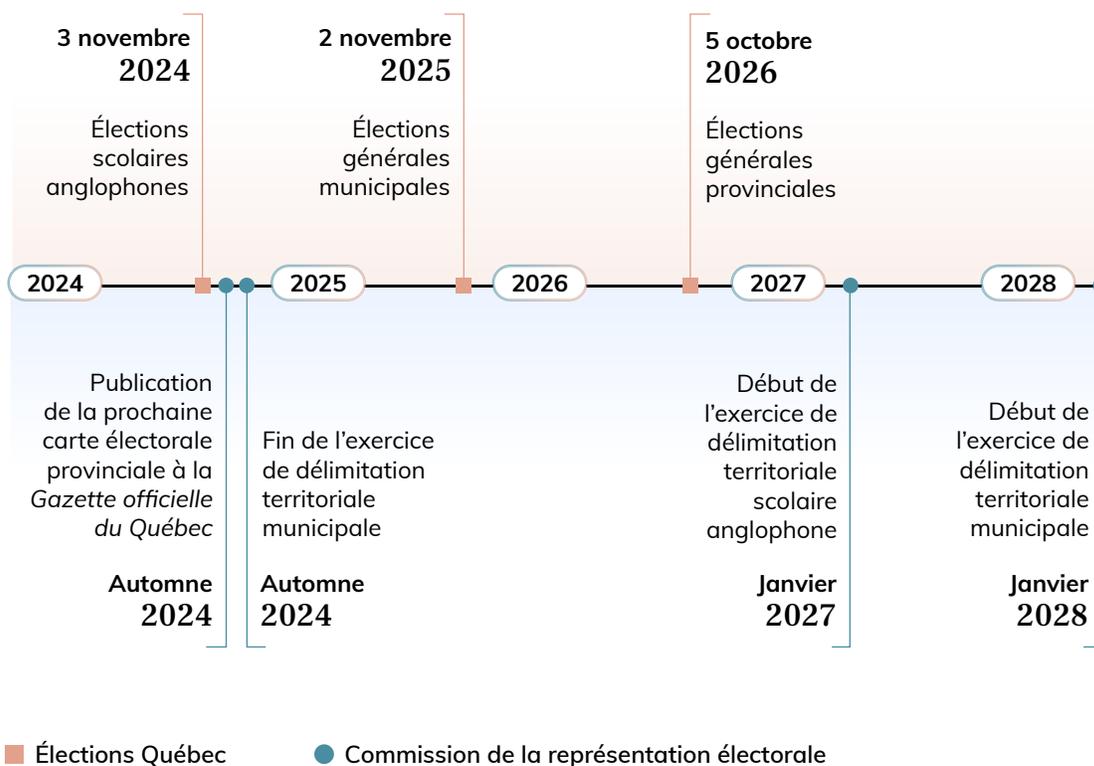
Groupe d'âge	2019	2023
34 ans et moins	19,9 %	16,1 %
De 35 à 39 ans	16,7 %	14,9 %
De 40 à 44 ans	17,1 %	18,4 %
De 45 à 49 ans	13,5 %	14,9 %
De 50 à 54 ans	15,0 %	11,9 %
55 ans et plus	17,8 %	23,8 %

2. Ces données proviennent de nos rapports annuels de gestion 2018-2019 et 2022-2023. Elles datent du 31 mars de l'année de référence.

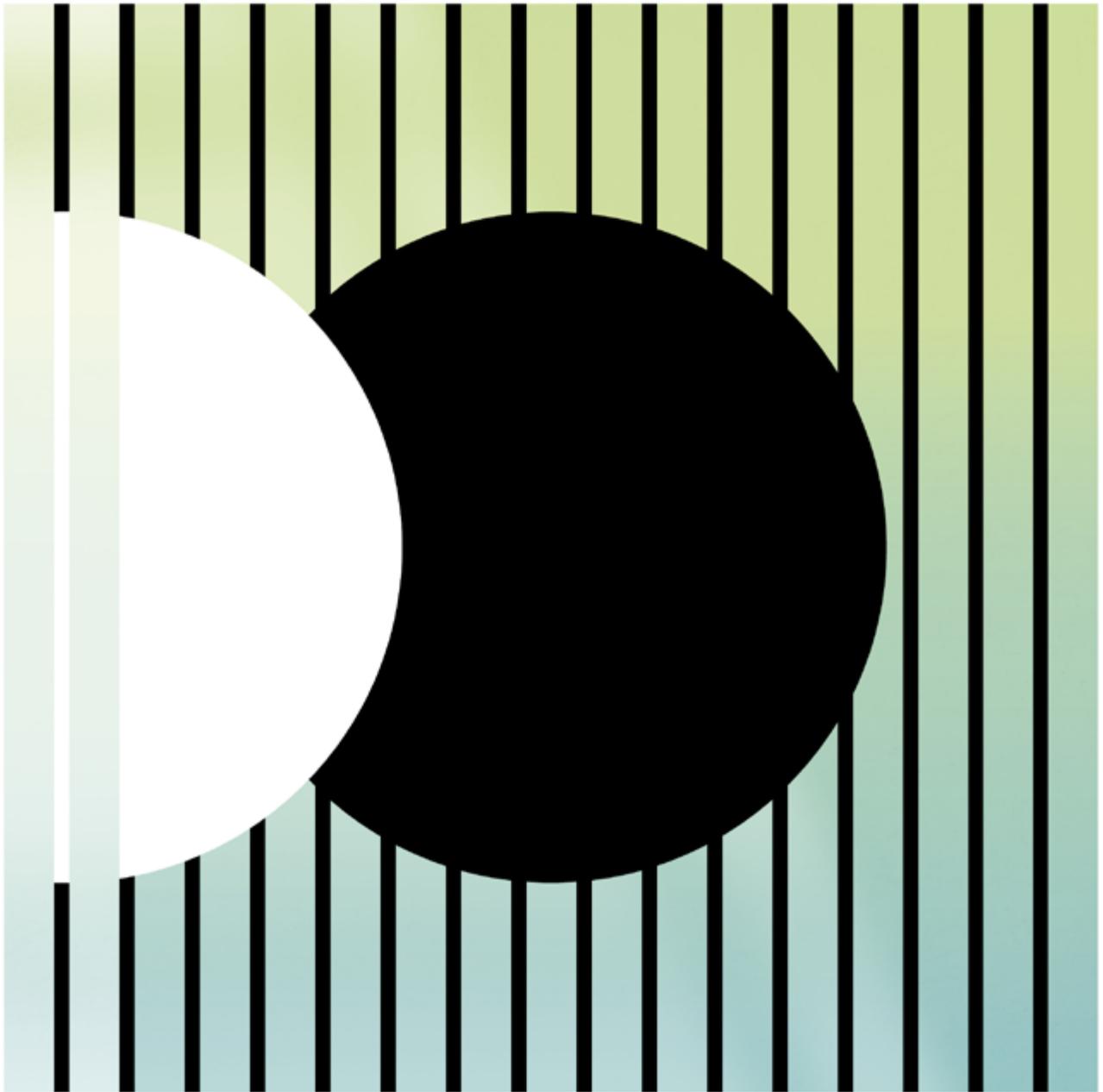
Cycle électoral

Les activités d'Élections Québec et de la Commission de la représentation électorale suivent un cycle qui s'étend sur plusieurs années et dont le rythme dépend notamment de paramètres fixés par la loi. Le cycle électoral, illustré ci-dessous, conditionne le contexte dans lequel nous allons poursuivre nos objectifs stratégiques et atteindre nos cibles au cours des quatre prochaines années.

Figure 5 Le cycle électoral de 2024 à 2028³



3. Selon les renseignements disponibles en date du 31 mars 2024.



Plan stratégique
d'Élections Québec





Élections Québec

Créée en 1945 et dirigée par le directeur général des élections du Québec, notre institution a notamment pour mandat d'assurer l'application des dispositions de la *Loi électorale*, notre loi constitutive qui encadre l'organisation des élections provinciales au Québec.

Le directeur général des élections est désigné à la suite d'une nomination de l'Assemblée nationale du Québec approuvée par un vote des deux tiers des députées et députés en chambre. Relevant directement de l'Assemblée nationale, le directeur général des élections dispose d'une autonomie administrative et financière pour exercer ses fonctions. Ces paramètres garantissent l'indépendance et la neutralité politique de l'institution.

Élections Québec peut compter sur une équipe de 369 employées et employés⁴ qui assurent le fonctionnement continu de son administration et le maintien de l'expertise électorale au Québec. L'institution peut aussi compter sur 125 directrices et directeurs du scrutin répartis sur l'ensemble du territoire québécois, qui sont appuyés par leurs directrices adjointes et directeurs adjoints. Dans le cadre de l'organisation des élections générales provinciales dans chacune des 125 circonscriptions du Québec, notre équipe s'agrandit considérablement. À l'occasion des dernières élections générales, en 2022, plus de 62 000 membres du personnel électoral ont été engagés et formés pour permettre à l'ensemble des Québécoises et des Québécois de voter.

4. Cette donnée inclut le personnel permanent, temporaire et occasionnel ainsi que les étudiantes, étudiants et stagiaires en fonction au 31 mars 2023.



Mission, vision et valeurs

Notre mission

Élections Québec est une institution impartiale et indépendante qui a pour mission d'assurer l'intégrité, la transparence et la fiabilité des élections et de contribuer à la vitalité de la démocratie québécoise.

Notre vision

Une équipe mobilisée et innovante engagée à maintenir la confiance des électrices et des électeurs envers la démocratie québécoise.



Nos valeurs

Intégrité

Affirmer notre adhésion inébranlable aux principes démocratiques

Impartialité et indépendance

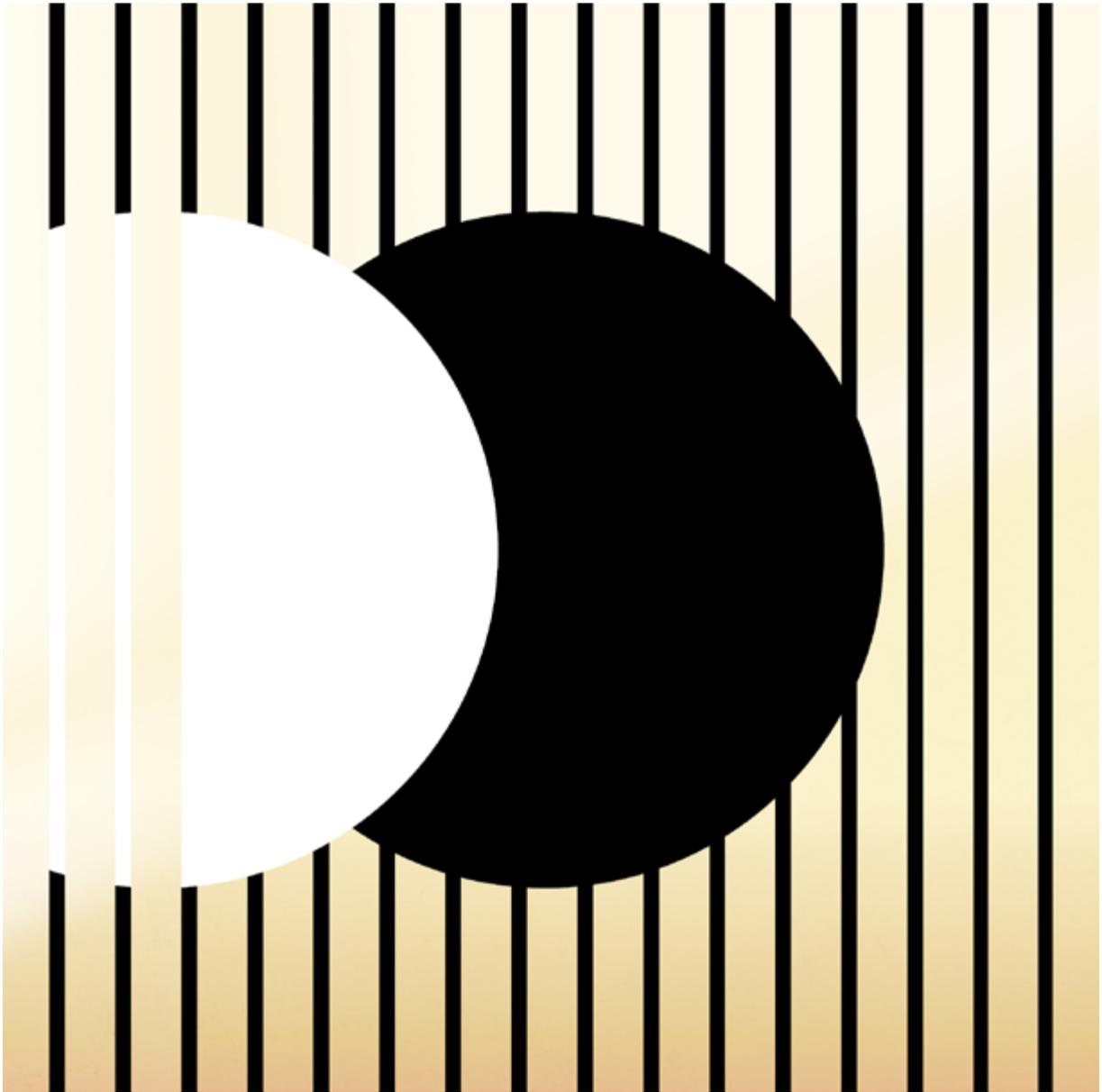
Exercer nos fonctions et prendre nos décisions à l'abri de l'influence et de la partisanerie

Transparence

Privilégier une communication accessible et ouverte dans l'ensemble de nos activités

Équité

Assurer l'application juste des lois et des procédures sous notre responsabilité



Mandats et chiffres clés



Mandats et chiffres clés

En plus de la *Loi électorale*, nous avons la responsabilité d'administrer la *Loi sur la consultation populaire* ainsi que certains chapitres de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*. Les dispositions électorales contenues dans ces textes législatifs confient à Élections Québec un mandat fondé sur cinq composantes distinctes essentielles pour notre démocratie.



L'organisation des élections

Nous assurons la tenue des élections provinciales et des consultations populaires ainsi que la gestion de la liste électorale permanente. Dans le cadre des élections municipales et scolaires, nous offrons du soutien et des formations aux présidentes et présidents d'élection des municipalités et des commissions scolaires anglophones afin qu'ils organisent les scrutins sous leur responsabilité.



L'information et l'éducation à la démocratie

Nous veillons à ce que les électrices et les électeurs disposent de l'information nécessaire pour se prévaloir de leur droit de vote et nous déployons des campagnes de sensibilisation au vote. Nos programmes d'éducation à la démocratie initient les nouveaux électeurs ainsi que les électeurs de demain à l'exercice du vote.



Les enquêtes et les poursuites

Afin de veiller à l'application de la loi, le directeur général des élections dispose d'un pouvoir d'enquête, qu'il peut utiliser à son initiative ou à la demande d'une personne, et de poursuite.



Le financement politique

Nous administrons le processus d'autorisation des partis politiques et des personnes candidates et nous gérons le Registre des entités politiques autorisées au Québec. Nous offrons des formations aux agents officiels et représentants officiels et nous gérons le financement des partis politiques et des personnes candidates, qu'il provienne de l'État ou de l'électorat. De plus, nous contrôlons les rapports financiers et les rapports de dépenses électorales afin d'assurer la conformité aux lois et aux règlements.



L'amélioration des processus électoraux

Nous consolidons notre expertise en matière électorale en procédant à des études, à des recherches et à des consultations. Ces activités nous permettent de faire progresser l'administration électorale au Québec et de présenter des recommandations au législateur. Nous collaborons régulièrement avec d'autres provinces canadiennes et pays francophones afin d'améliorer nos pratiques et de diffuser notre expertise.

Élections Québec en chiffres

Nos mandats ⁵	Chiffres clés
Nombre de personnes inscrites à la liste électorale permanente	6 333 061
Nombre d'entités politiques autorisées aux trois paliers électifs	2 217
Allocations versées aux partis politiques	10 602 377 \$
Nombre d'interactions avec les citoyens (téléphone, courriel et clavardage)	100 914
Nombre de dossiers d'enquête ouverts	68
Nombre de poursuites en cours en 2022-2023	58

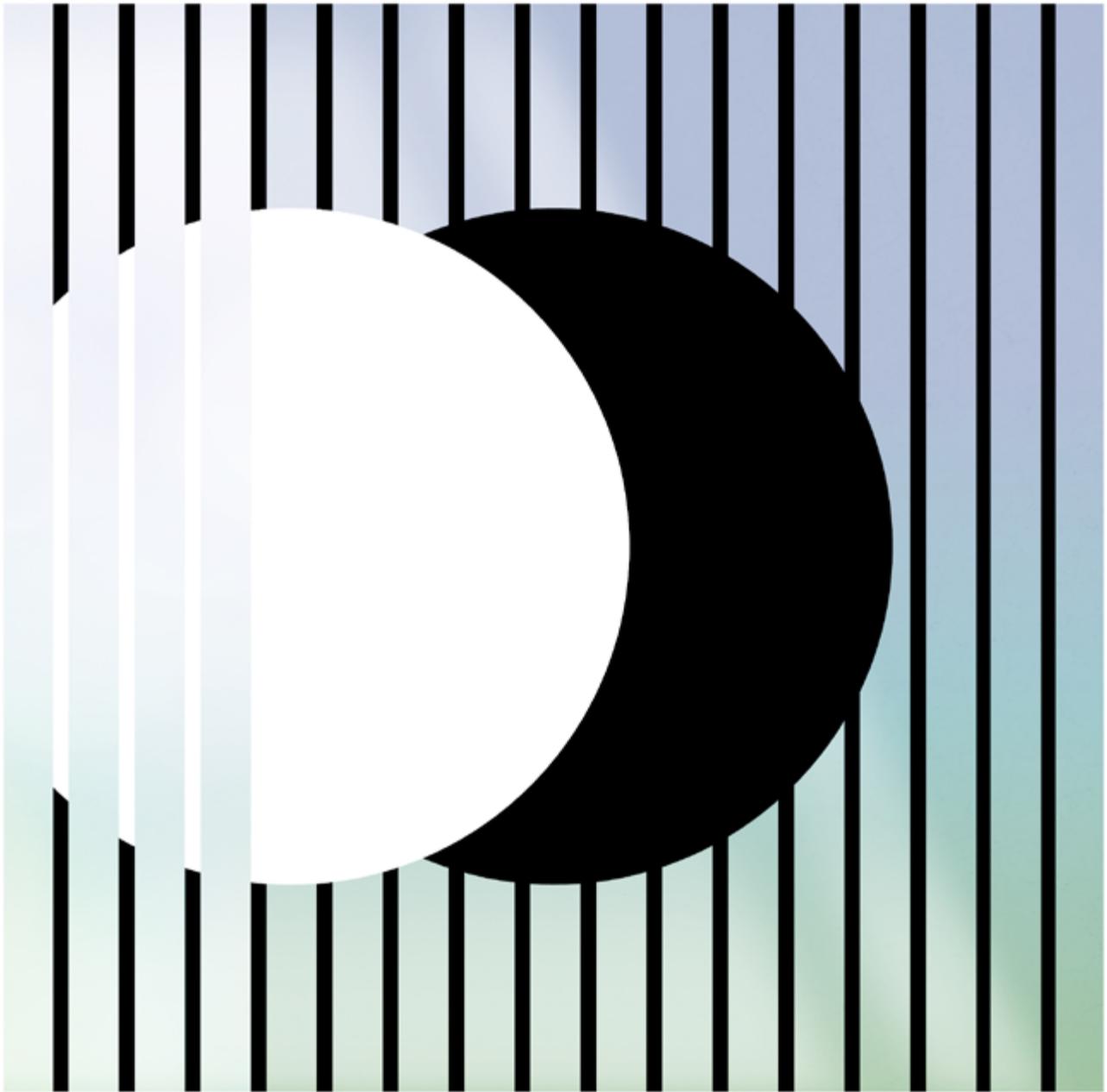
Les élections générales provinciales de 2022	Chiffres clés
Taux de participation	66,15 %
Proportion d'électrices et d'électeurs ayant voté par anticipation	37,49 %
Nombre de partis politiques autorisés ayant présenté des candidatures	21
Nombre de candidates et candidats	880
Pourcentage de candidatures féminines	43,3 %
Contributions politiques conformes traitées en 2022	61 291 ⁶
Financement public additionnel versé (allocations et appariement)	7 419 772 \$
Nombre de jeunes ayant participé au programme Électeurs en herbe	188 386

Les élections générales municipales de 2021	Chiffres clés
Nombre de municipalités en élection	1 102
Nombre de demandes de vote par correspondance	45 446 ⁷
Nombre d'appels reçus de la part des présidentes et présidents d'élection et de leur personnel	15 186
Nombre de séances de formation offertes aux présidents d'élection et à leurs équipes avant les élections générales municipales	57

5. Données en date du 31 mars 2023, à l'exception des données liées au financement politique, qui ont été publiées à la *Gazette officielle du Québec* du 18 mars 2023 (*Loi électorale - financement public des partis politiques, des députés indépendants et des candidats indépendants*, (2023) 155 G.O.Q. I, 211, p. 212 et 213).

6. Ces contributions représentaient une valeur totale de 5 399 019 \$.

7. Les élections générales municipales du 7 novembre 2021 se sont tenues dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le vote par correspondance a été élargi à certaines clientèles pour assurer la tenue des élections sans compromettre la sécurité des personnes et des intervenants impliqués.



Enjeux et orientations stratégiques





Une démocratie à protéger

Orientation 1

Des actions ciblées pour maintenir la confiance envers notre démocratie

La démocratie et la promotion des valeurs démocratiques sont au cœur de la mission d'Élections Québec. En cette époque où certaines démocraties sont menacées ou remises en question, où les discours se polarisent et où le taux de participation diminue, on ne peut écarter la possibilité que des citoyennes et citoyens remettent en doute les institutions démocratiques, dont la nôtre.

C'est pourquoi nous mènerons des actions ciblées visant à protéger la démocratie, que nous ne pouvons pas tenir pour acquise. Étant donné qu'elle joue un rôle de premier plan dans le système démocratique québécois, Élections Québec assurera le maintien et la vitalité de la démocratie grâce à différentes initiatives. Au cours des prochaines années, nous concentrerons nos efforts sur des actions visant la prévention et la réponse au phénomène de la désinformation en contexte électoral, en plus d'encourager l'engagement citoyen. Des citoyens bien informés, qui comprennent notre système électoral, seront mieux outillés pour détecter d'éventuelles fausses informations et pour éviter leur propagation. Nous continuerons de miser sur l'intégrité et sur la transparence afin de maintenir la confiance de la population.

Une démocratie à protéger

Objectif 1.1 Contribuer aux efforts de prévention et de réponse au phénomène de la désinformation

Nous mettrons en œuvre des plans d'action pour lutter contre la désinformation. Notre premier plan sera composé de quatre orientations : améliorer l'état de préparation de l'institution ; prévenir le recours à la désinformation en contexte électoral ; réduire la vulnérabilité des populations à la désinformation en matière électorale ; et accroître la transparence et l'accès aux données. Le cheminement parcouru nous permettra de concevoir un second plan spécialement conçu pour la période électorale. Nous dresserons aussi un bilan afin de consolider nos acquis. Cette approche nous assurera la souplesse nécessaire pour adapter nos actions au contexte, qui évoluera au cours des prochaines années.

Indicateur		Cible			
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
1	Mise en œuvre des plans d'action de lutte à la désinformation	100 % de mise en œuvre du premier plan		100 % de mise en œuvre du plan d'action pour la période électorale	Dépôt du bilan

Objectif 1.2 Favoriser l'engagement citoyen

Depuis plusieurs années, nous menons diverses actions afin d'encourager l'engagement citoyen. Nous sommes profondément convaincus qu'il est essentiel à la vitalité de la démocratie. L'engagement citoyen peut se manifester de diverses façons, à tous les âges. Il comprend le vote, bien sûr, mais aussi la participation à la vie de son milieu ou de sa communauté en donnant son opinion et en prenant part aux décisions. Au cours des prochaines années, nous poursuivrons nos activités d'éducation à la démocratie, en privilégiant notamment les initiatives auprès de nouveaux groupes cibles afin d'élargir la portée de nos actions. Nous nous appuierons aussi sur nos recherches sur la participation électorale pour offrir des activités dans des régions où le taux de participation est plus faible, notamment.

Indicateur		Cible			
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
2	Nombre d'initiatives menées auprès de nouveaux groupes cibles	2	2	3	2
3	Proportion des activités de nos programmes éducatifs menées dans des circonscriptions électorales prioritaires	29 %	30 %	30 %	31 %

2

ENJEU

Des services adaptés aux besoins des électrices, des électeurs et des acteurs politiques

Orientation 2

Une organisation électorale proactive reconnue pour sa performance

Pour relever les défis actuels, nous devons offrir des services adaptés aux divers acteurs du processus électoral, de l'électeur aux partis politiques. Puisque les changements s'accélèrent dans la société, nous devons demeurer à l'affût des meilleures pratiques et tenir compte des attentes des électrices, des électeurs et des acteurs politiques.

Pour y parvenir, nous nous assurerons d'abord d'offrir des services performants et innovants. De plus, grâce à notre expertise, nous continuerons de participer à la modernisation des lois et à l'innovation en matière électorale. Finalement, nous renforcerons le soutien aux acteurs politiques en transmettant notre savoir-faire afin de faciliter la compréhension et le respect des règles.

Objectif 2.1 Offrir des services innovants et performants

Nous offrons un large éventail de services dans le cadre de nos divers mandats, à tous les paliers électoraux, et nous tenons à en assurer la qualité et la performance. Ainsi, après les élections générales provinciales, nous mesurerons le taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard de nos services, comme nous avons l'habitude de le faire. Nous nous doterons d'un outil d'évaluation afin de mesurer également le taux de satisfaction des présidentes et présidents d'élection. Nous comptons offrir de nouvelles modalités de vote lors d'élections municipales, dont le vote des détenus et le vote par Internet. De plus, nous nous engageons à mener des initiatives destinées aux clientèles ayant des besoins particuliers, afin de continuer de favoriser l'accessibilité universelle lors d'élections municipales et provinciales.

Nous tiendrons compte du potentiel incontournable de la technologie pour assurer l'innovation et la performance de nos services, tout en portant une grande attention aux normes de sécurité et à la protection des renseignements personnels. Nous offrons de nombreux services numériques aux acteurs politiques et nous souhaitons favoriser leur utilisation. Nous souhaitons d'ailleurs augmenter la proportion des rapports déposés en ligne par les acteurs politiques. Finalement, dans le cadre de notre projet d'introduction des technologies dans le processus de vote, nous évaluerons des solutions qui nous aideraient à moderniser nos processus électoraux, telles que la liste électorale informatisée et la file unique. Nous mesurerons le pourcentage de réalisation de ce projet d'ici les prochaines élections générales provinciales.

Enjeux et orientations stratégiques

2

ENJEU

Des services adaptés aux besoins des électrices, des électeurs et des acteurs politiques

Indicateur		Cible			
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
4	Taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard des services offerts dans le cadre des élections générales provinciales	S. O.	S. O.	91 %	S. O.
5	Taux de satisfaction des présidentes et présidents d'élection quant aux services offerts	Développement d'un outil de mesure	Mesure d'un taux de référence	Cible annuelle à déterminer	
6	Nombre d'initiatives mises en place pour les clientèles particulières	2	3	2	À déterminer
7	Pourcentage des rapports déposés en ligne par les acteurs politiques	27 %	≥ à 27 %	≥ au résultat de 2025-2026	≥ au résultat de 2026-2027
8	Nombre de nouvelles modalités de vote offertes lors des élections municipales	4		Cible à déterminer après les élections générales municipales	
9	Pourcentage de réalisation du projet d'introduction des technologies dans le processus de vote	33 %	66 %	100 %	Dépôt du bilan

Objectif 2.2 Contribuer à la modernisation des lois et à l'innovation en matière électorale

Au cours des dernières années, nous avons entrepris un grand chantier afin de réfléchir à la modernisation de la *Loi électorale*. Nous avons déposé le document *Pour une nouvelle vision de la Loi électorale* et mené des consultations publiques auprès des personnes élues, des citoyennes, des citoyens ainsi que des spécialistes du domaine électorale et de la démocratie. Pour faire suite à cette démarche, nous nous engageons à entreprendre des mesures significatives visant la modernisation de la *Loi électorale*. Nous demeurerons à l'affut des meilleures pratiques en matière électorale et nous continuerons de contribuer au développement des connaissances sur ce sujet, notamment en menant des activités de recherche sur notre mandat et sur toute question liée à la démocratie ou en appuyant les recherches de nos partenaires.

Indicateur		Cible			
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
10	Nombre de mesures significatives visant la modernisation des lois électorales	1	1	1	1
11	Nombre d'activités de recherche menées ou appuyées	1	1	1	1

Des services adaptés aux besoins des électrices, des électeurs et des acteurs politiques

Objectif 2.3 Transmettre notre savoir-faire pour assurer le respect des règles

La qualité du processus électoral repose sur le respect des règles qui en assurent l'intégrité, l'équité et la transparence. Une grande partie de notre travail est de nous assurer que ces règles sont connues, comprises et bien appliquées. De 2024 à 2028, nous suivrons le taux de conformité des rapports de dépenses électorales et nous orienterons nos actions en fonction des constats que nous tirerons. Nous adopterons également des mesures afin de soutenir adéquatement les directrices et directeurs du scrutin, leurs directrices adjointes et directeurs adjoints ainsi que les présidentes et présidents d'élection, qui appliquent les lois et les procédures électorales dans le cadre des élections provinciales et municipales.

Indicateur		Cible			
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
12	Taux de conformité des rapports de dépenses électorales	92 %	92,25 %	92,50 %	92,75 %
13	Nombre de mesures mises en place pour soutenir les acteurs	1	1	1	1

3

ENJEU

Un milieu de travail attrayant qui valorise l'expertise

Orientation 3

Une institution soucieuse du cheminement professionnel
et du développement de son personnel

Dans le contexte actuel, caractérisé par une pénurie de main-d'œuvre, par la transformation du monde du travail et par la mobilité accrue du personnel, notre institution doit offrir un milieu de travail attrayant à son personnel et valoriser son expertise. Les membres de notre personnel sont au cœur de nos préoccupations, de leur arrivée jusqu'à leur plein épanouissement dans notre institution. Cependant, le vieillissement des membres de notre personnel nous fait craindre la perte d'une certaine expertise. Nous comptons donc nous assurer que le savoir et la connaissance de notre personnel sont valorisés, consolidés et mis en commun.

Un milieu de travail attrayant qui valorise l'expertise

Objectif 3.1 Améliorer l'expérience employé

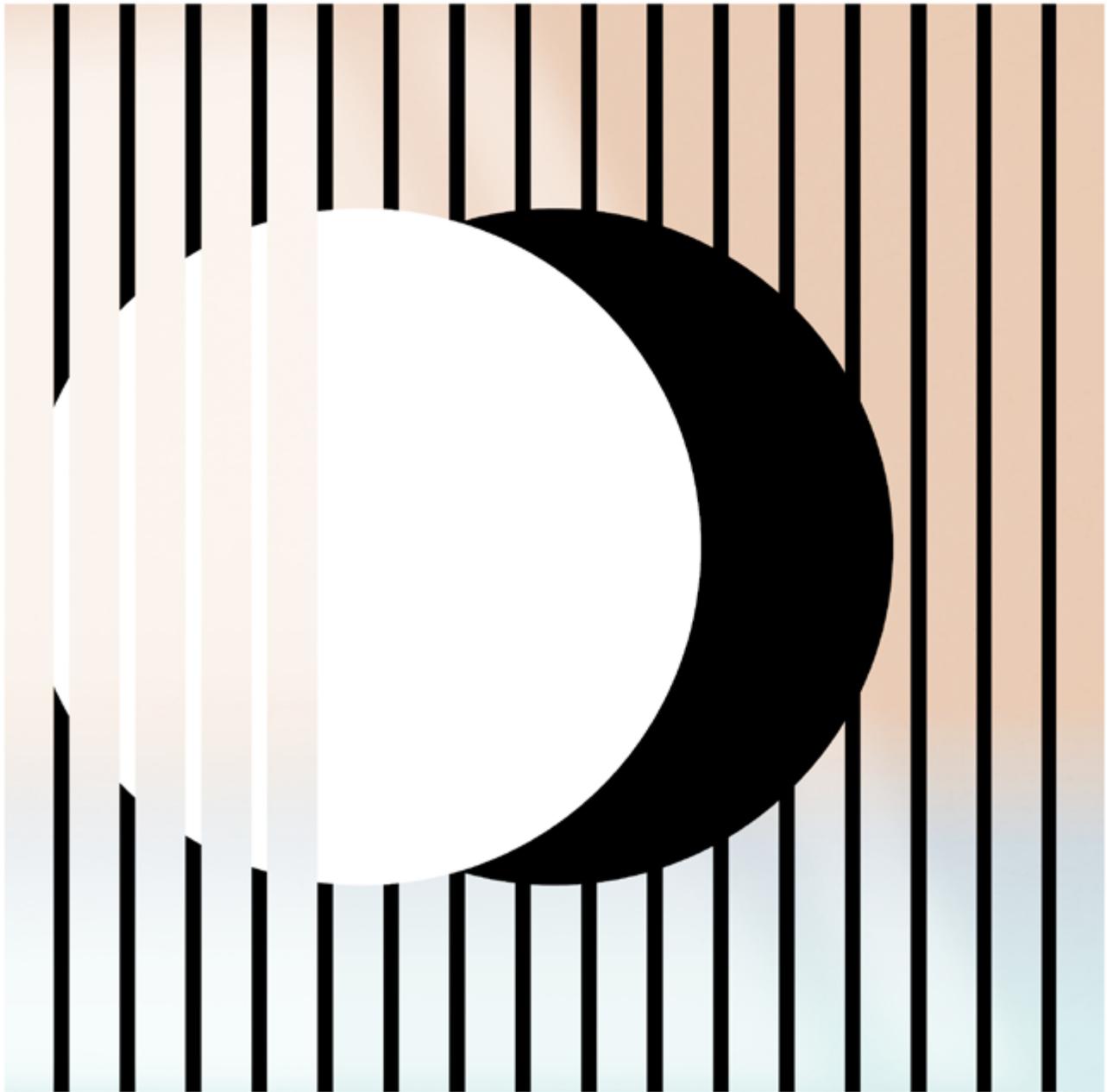
Les défis de main-d'œuvre que nous rencontrons nous prouvent l'importance de nous attarder à l'expérience employé. Nous nous doterons de l'outil d'évaluation approprié pour mesurer le taux de mobilisation du personnel et nous viserons à conserver un taux élevé pendant les prochaines années. Nous impliquerons les membres du personnel dans les actions que nous entreprendrons afin d'y parvenir. Nous veillerons aussi à améliorer le pourcentage des processus de sélection menant à une embauche et nous tenterons de le maintenir. Pour atteindre nos cibles, nous nous appuierons entre autres sur notre marque employeur comme levier d'attraction. Finalement, en vue des élections générales provinciales de 2026, nous adopterons des mesures destinées aux directrices et directeurs du scrutin ainsi qu'à leur personnel afin de les aider à faire face aux enjeux de main-d'œuvre et de désistement.

Indicateur		Cible			
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
14	Taux de mobilisation	Sélection de l'outil d'évaluation	80 %	80 %	80 %
15	Pourcentage des processus de sélection menant à une embauche	75 %	75 %	75 %	75 %
16	Nombre de mesures favorisant le recrutement et la rétention du personnel électoral	4	1	6	Dépôt du bilan

Objectif 3.2 Renouveler nos pratiques

Pour que notre environnement de travail demeure performant, nous renouvellerons nos façons de faire. Nous développerons et maintiendrons de bonnes pratiques numériques. Afin de suivre notre évolution en cette matière, nous utiliserons l'indice de maturité numérique, qui nous servira d'appui dans le développement d'une vision commune de notre transformation numérique. Nous mènerons aussi des initiatives en amélioration continue. Nous tenterons d'optimiser un nombre croissant de procédés internes afin de dégager des gains en efficacité dans nos pratiques. Nous souhaitons également que plus de la moitié de notre personnel suive une formation en amélioration continue.

Indicateur		Cible			
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
17	Indice de maturité numérique	Mesure de référence	Cible annuelle à déterminer		
18	Nombre de procédés internes optimisés	2	3	4	5
19	Pourcentage des membres du personnel ayant suivi une formation en amélioration continue	15 %	30 %	50 %	75 %



Plan stratégique
**de la Commission de la
représentation électorale**





La Commission de la représentation électorale

La Commission de la représentation électorale est une institution neutre et indépendante qui a pour mission de s'assurer de l'application des chapitres relatifs à la division des territoires et à la représentation électorale contenus dans la *Loi électorale*, dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et dans la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones*¹. La Commission peut également se voir confier des mandats par l'Assemblée nationale.

La Commission est constituée de deux commissaires et du directeur général des élections, qui préside ses travaux. Tout comme le président de la Commission, les commissaires sont nommés par une résolution approuvée par les deux tiers des députés de l'Assemblée nationale, en vue d'assurer la neutralité et l'impartialité de l'organisation.

1. Telle qu'elle se lisait le 7 février 2020.



Mission, vision et valeurs

Notre mission

La Commission de la représentation électorale est une institution indépendante qui a pour mission d'établir la carte électorale du Québec — et, au besoin, celles des municipalités et des commissions scolaires anglophones — en favorisant la consultation des citoyennes et des citoyens et en leur assurant une représentation juste et équitable.

Notre vision

Une institution à l'écoute de la population et reconnue comme une référence en matière de représentation électorale.



Nos valeurs

Impartialité et indépendance

Prendre des décisions exemptes d'influence et de partisanerie

Équité

Viser la représentation effective grâce à l'égalité du vote des électrices et des électeurs ainsi qu'au respect des communautés naturelles

Transparence

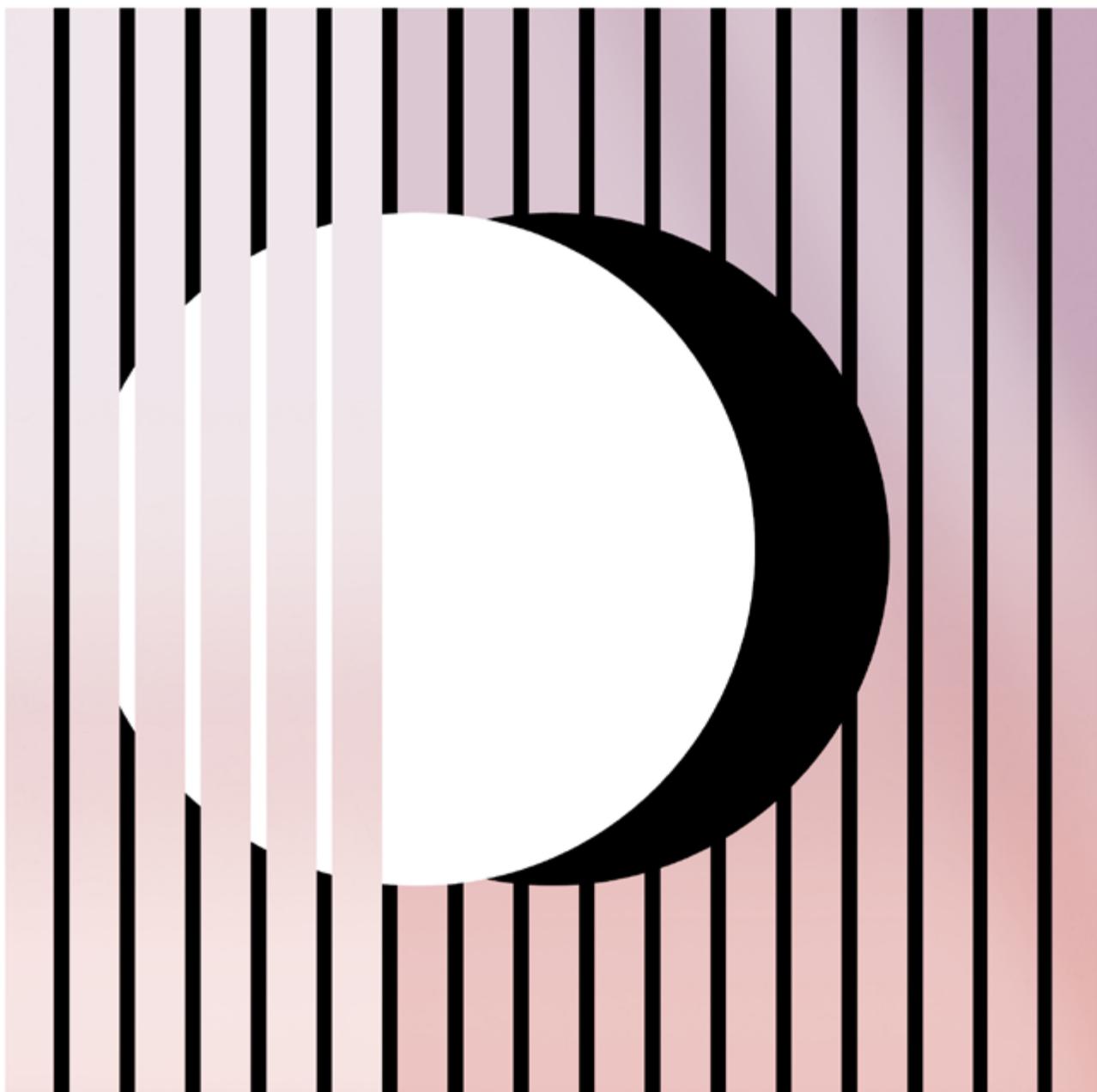
Informer l'électorat et les acteurs politiques des principes qui nous guident dans nos travaux pour faire connaître nos décisions et pour préserver la confiance

Écoute

Considérer l'avis des citoyennes et des citoyens dans nos processus décisionnels

Professionalisme

Mettre à profit nos connaissances et notre expertise et répondre de nos décisions dans la réalisation de nos mandats



Mandats et chiffres clés



Mandats et chiffres clés



L'établissement de la carte électorale du Québec

En vertu de la *Loi électorale*, nous avons pour mandat d'établir la délimitation des circonscriptions électorales du Québec en tenant compte de l'égalité du vote des électrices et des électeurs ainsi que du respect des communautés naturelles. La nouvelle délimitation de la carte électorale doit être élaborée après la seconde élection générale provinciale suivant la dernière délimitation effectuée.

L'élaboration d'une nouvelle carte électorale est un exercice démocratique et accessible. Le processus tient compte des commentaires des citoyennes, des citoyens, des députées, des députés, des élus locaux et régionaux ainsi que des organismes intéressés. À la suite du dépôt de notre rapport préliminaire, nous tenons des audiences publiques, comme le prévoit la *Loi*. Puis, nous analysons les contributions soumises et nous produisons un nouveau rapport qui fait l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale. Nous rendons ensuite notre décision définitive. La délimitation des nouvelles circonscriptions est publiée à la *Gazette officielle du Québec*.



Le soutien à l'élaboration des cartes électorales municipales et scolaires anglophones

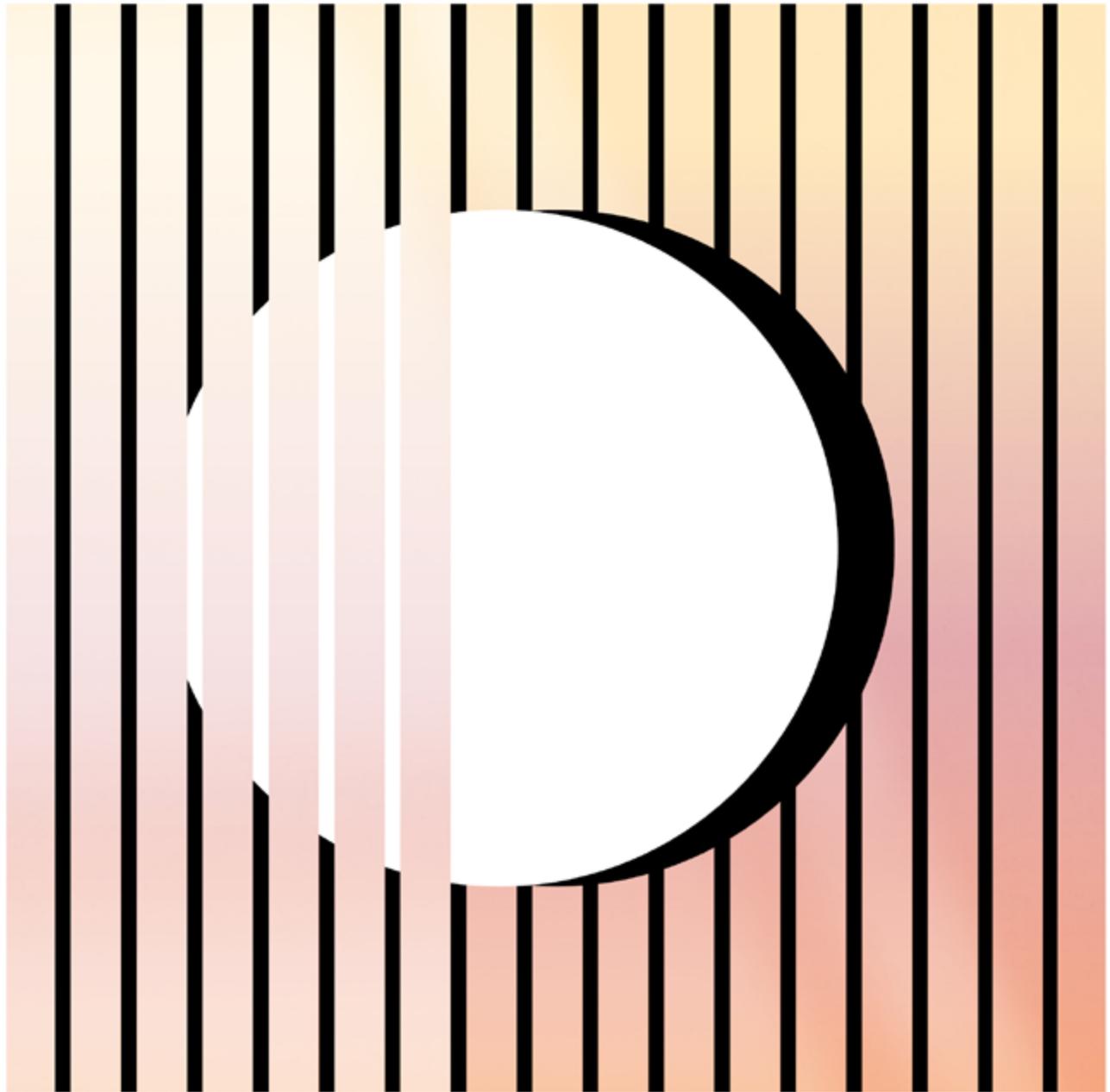
La *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ainsi que la *Loi sur les services scolaires anglophones* confient aux municipalités et aux commissions scolaires anglophones la responsabilité de diviser leur territoire à des fins électorales. Notre rôle consiste à nous assurer que les municipalités et les commissions scolaires anglophones disposent du soutien nécessaire à la définition de leur carte électorale. Nous leur proposons, par exemple, des séances de formation ainsi qu'un appui professionnel et technique sur les règles et sur les procédures de délimitation. Nous devons cependant intervenir lorsque les critères prévus à la *Loi* ne sont pas respectés ou lorsque les citoyennes et citoyens s'opposent au projet de division du territoire. Dans cette éventualité, nous tenons une audience publique au terme de laquelle nous pouvons effectuer nous-mêmes la délimitation du territoire ou maintenir celle adoptée par la municipalité ou par la commission scolaire anglophone.



Mandats
et chiffres clés

La Commission de la représentation électorale en chiffres

Mandats	Chiffres clés
Établissement de la prochaine carte électorale du Québec	16 audiences publiques, dont deux virtuelles
	150 documents déposés
	186 participantes et participants aux audiences publiques
	3 rapports déposés au fil du processus
Soutien à l'élaboration des cartes électorales municipales et scolaires anglophones en vue des élections de 2024 et de 2025	9 résolutions de commissions scolaires analysées
	10 formations offertes sur la division des territoires municipaux en districts électoraux



Enjeux et orientations stratégiques





Une offre de service actualisée

Orientation 1

Des municipalités et des commissions scolaires anglophones bien outillées pour établir la carte électorale de leur territoire

Au cours des quatre prochaines années, nous accompagnerons les municipalités dans la division de leur territoire. Puisque les municipalités et les commissions scolaires anglophones sont responsables d'établir la carte électorale de leur territoire, le soutien et la formation que nous offrons sont essentiels. Nous devons faire part de notre expertise de manière optimale. Nous nous assurerons de bien outiller nos partenaires municipaux et scolaires en bonifiant notre offre de service et en leur fournissant de nouveaux moyens pour établir la carte électorale de leur territoire.

Une offre de service actualisée

Objectif 1.1 Offrir de la formation et des outils répondant aux besoins des municipalités et des commissions scolaires anglophones

Afin de parvenir à notre objectif en matière de soutien des acteurs municipaux et scolaires, nous évaluerons le taux de satisfaction des municipalités et des commissions scolaires quant aux services que nous leur offrons. Nous pourrions ainsi nous assurer que la formation et les outils que nous leur fournissons sont adaptés à leurs besoins.

Indicateur		Cible			
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
1	Taux de satisfaction des municipalités et des commissions scolaires quant aux services offerts	Mesure de référence	S. O.	Cible annuelle à déterminer	



Une carte électorale connue et comprise par la population

Orientation 2

Une action concertée pour informer l'électorat

Comme le prescrit la *Loi électorale*, l'exercice de délimitation de la carte électorale a commencé dès le lendemain des élections générales provinciales de 2022. Ainsi, la nouvelle carte électorale sera adoptée au début de la mise en œuvre du présent plan stratégique. À la suite de ce travail d'envergure, le défi sera de bien la faire connaître.

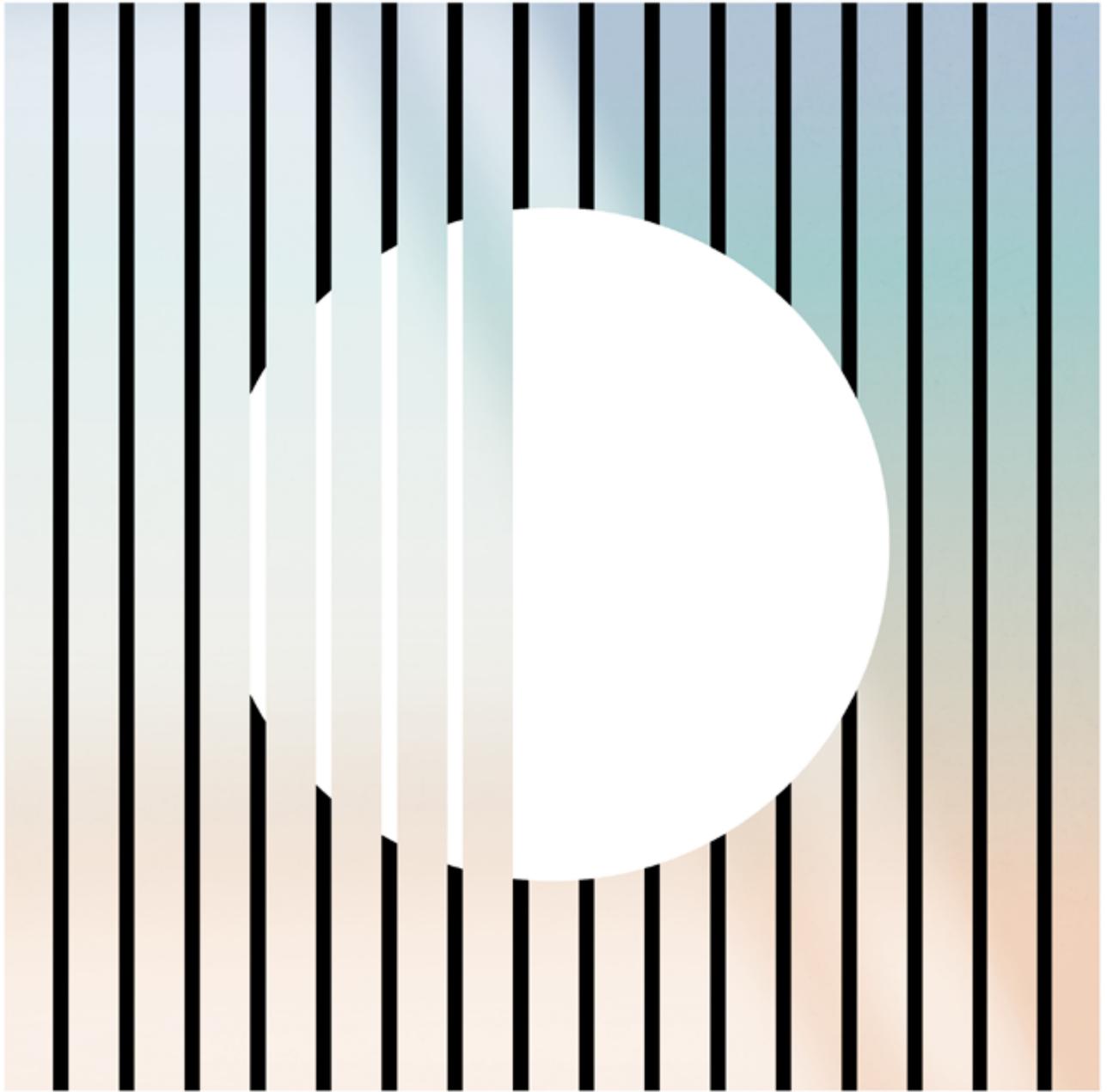
Plusieurs composantes essentielles de cet exercice sont méconnues et mal comprises, dont l'existence même de la Commission de la représentation électorale, son indépendance, les contraintes légales liées à la délimitation électorale et les processus menant aux modifications des délimitations. Nous rappellerons ces éléments importants lorsque nous ferons connaître les prochaines étapes des travaux de délimitation. Nous souhaitons ainsi favoriser l'adhésion des électrices et des électeurs à la décision définitive de la Commission.

Une carte électorale connue et comprise par la population

Objectif 2.1 **Rendre la nouvelle carte électorale accessible à l'électorat**

Au cours des quatre prochaines années, la Commission de la représentation électorale rendra la nouvelle carte électorale accessible à l'aide de divers moyens, comme une proposition révisée de la carte électorale et un rapport final, qui comporteront ses décisions quant aux noms et aux limites des nouvelles circonscriptions. Lors de la prochaine période électorale provinciale, nous informerons les électrices et les électeurs concernés par des modifications qui ont été apportées aux délimitations de leurs circonscriptions. Lorsque ce sera possible, nous en profiterons pour rappeler les principes de la représentation électorale et les règles de la délimitation territoriale.

Indicateur		Cible			
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
2	Nombre de moyens diffusés pour rendre la nouvelle carte électorale accessible	3	1	2	0



Tableaux synoptiques



Tableaux synoptiques



Mission

Élections Québec est une institution impartiale et indépendante qui a pour mission d'assurer l'intégrité, la transparence et la fiabilité des élections et de contribuer à la vitalité de la démocratie québécoise.

Vision

Une équipe mobilisée et innovante engagée à maintenir la confiance des électrices et des électeurs envers la démocratie québécoise.

Valeurs

■ Intégrité ■ Impartialité et indépendance ■ Transparence ■ Équité

1

ENJEU

Une démocratie à protéger

Orientation 1

Des actions ciblées pour maintenir la confiance envers notre démocratie

Objectif	Indicateur	Cible			
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
1.1 Contribuer aux efforts de prévention et de réponse au phénomène de la désinformation	1 Mise en œuvre des plans d'action de lutte à la désinformation	100 % de mise en œuvre du premier plan		100 % de mise en œuvre du plan d'action pour la période électorale	Dépôt du bilan
	2 Nombre d'initiatives menées auprès de nouveaux groupes cibles	2	2	3	2
1.2 Favoriser l'engagement citoyen	3 Proportion des activités de nos programmes éducatifs menées dans des circonscriptions électorales prioritaires	29 %	30 %	30 %	31 %

Tableaux synoptiques

2

ENJEU

Des services adaptés aux besoins des électrices, des électeurs et des acteurs politiques

Orientation 2

Une organisation électorale proactive reconnue pour sa performance

Objectif	Indicateur	Cible				
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	
2.1 Offrir des services innovants et performants	4	Taux de satisfaction des électrices et des électeurs à l'égard des services offerts dans le cadre des élections générales provinciales	S. O.	S. O.	91 %	S. O.
	5	Taux de satisfaction des présidentes et présidents d'élection quant aux services offerts	Développement d'un outil de mesure	Mesure d'un taux de référence	Cible annuelle à déterminer	
	6	Nombre d'initiatives mises en place pour les clientèles particulières	2	3	2	À déterminer
	7	Pourcentage des rapports déposés en ligne par les acteurs politiques	27 %	≥ à 27 %	≥ au résultat de 2025-2026	≥ au résultat de 2026-2027
	8	Nombre de nouvelles modalités de vote offertes lors des élections municipales	4		Cible à déterminer après les élections générales municipales	
	9	Pourcentage de réalisation du projet d'introduction des technologies dans le processus de vote	33 %	66 %	100 %	Dépôt du bilan
2.2 Contribuer à la modernisation des lois et à l'innovation en matière électorale	10	Nombre de mesures significatives visant la modernisation des lois électorales	1	1	1	1
	11	Nombre d'activités de recherche menées ou appuyées	1	1	1	1
2.3 Transmettre notre savoir-faire pour assurer le respect des règles	12	Taux de conformité des rapports de dépenses électorales	92 %	92,25 %	92,50 %	92,75 %
	13	Nombre de mesures mises en place pour soutenir les acteurs	1	1	1	1

Tableaux synoptiques

3

ENJEU

Un milieu de travail attrayant qui valorise l'expertise

Orientation 3

Une institution soucieuse du cheminement professionnel et du développement de son personnel

Objectif	Indicateur	Cible			
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
3.1 Améliorer l'expérience employé	14 Taux de mobilisation	Sélection de l'outil d'évaluation	80 %	80 %	80 %
	15 Pourcentage des processus de sélection menant à une embauche	75 %	75 %	75 %	75 %
	16 Nombre de mesures favorisant le recrutement et la rétention du personnel électoral	4	1	6	Dépôt du bilan
3.2 Renouveler nos pratiques	17 Indice de maturité numérique	Mesure de référence	Cible annuelle à déterminer		
	18 Nombre de procédés internes optimisés	2	3	4	5
	19 Pourcentage des membres du personnel ayant suivi une formation en amélioration continue	15 %	30 %	50 %	75 %

Tableaux synoptiques



Mission

La Commission de la représentation électorale est une institution indépendante qui a pour mission d'établir la carte électorale du Québec — et, au besoin, celles des municipalités et des commissions scolaires anglophones — en favorisant la consultation des citoyennes et des citoyens et en leur assurant une représentation juste et équitable.

Vision

Une institution à l'écoute de la population et reconnue comme une référence en matière de représentation électorale.

Valeurs

■ Impartialité et indépendance ■ Équité ■ Transparence ■ Écoute ■ Professionnalisme



1 Une offre de service actualisée

Orientation 1

Des municipalités et des commissions scolaires anglophones bien outillées pour réaliser la carte électorale de leur territoire

Objectif	Indicateur	Cible			
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
1.1 Offrir de la formation et des outils répondant aux besoins des municipalités et des commissions scolaires anglophones	1 Taux de satisfaction des municipalités et des commissions scolaires quant aux services offerts	Mesure de référence	S. O.	Cible annuelle à déterminer	



2 Une carte électorale connue et comprise par la population

Orientation 2

Une action concertée pour informer l'électorat

Objectif	Indicateur	Cible			
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
2.1 Rendre la nouvelle carte électorale accessible à l'électorat	2 Nombre de moyens diffusés pour rendre la nouvelle carte électorale accessible	3	1	2	0